



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042867		1ere Gachée : 06:47 (1)		Date : 05/08/2026 BPE2608048033		Zone : ZONE 01	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : FV841QR		Chauffeur : CYRIL	
Client : EBTP EBTP		Chantier : st pierre st pierre en val		Transport : MERCIER		CONSEILS DE SECURITE:	
ZI RUE DU MANOIR		rue de l'oree du bois				XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
76340 Blangy-sur-Bresle		st pierre en val					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 8.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
Code Formule S800		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) X0 (F)	
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 210		Résistance caractéristique(4) C 16/20	
Appellation commerciale : C16/20 X0(F) D12 S1 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 16°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
				Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Type et quantité:		Signature:			
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non